

**Discours Jean-Marie CARRIER**  
**Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières**  
**Matinée d'études sur les Maisons d'accueil communautaire**  
**Saint-Hubert – 16 décembre 2008**

---

Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ce matin à Saint-Hubert pour vous présenter le concept des maisons d'accueil communautaire, initiative particulièrement intéressante pour les personnes des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> âges ainsi que pour leurs familles.

Un thème dont l'importance est croissante étant donné que nous vivons de plus en plus vieux. En effet, en province de Luxembourg, selon les chiffres de décembre 2006, 51.286 femmes et hommes ont dépassé le cap des 60 ans.

Le monde change et des défis colossaux s'offrent à nous.

La question du vieillissement de la population est un de ces défis qui doit être pris en compte par notre société.

Les solutions d'hier ne seront pas celles de demain.

Il convient d'innover afin de garantir l'existence d'un monde où chacun trouve sa place.

A ce titre et suite à une réunion de la commission « veille » du Conseil Consultatif Provincial des Aînés, nous avons été interpellés par l'existence d'un type de service d'aide aux personnes encore trop méconnu : les maisons d'accueil communautaire pour personnes âgées.

Ce projet est issu d'une collaboration entre l'ASBL Aide à Domicile en Milieu Rural et des communes partenaires.

Aujourd'hui, certains projets éclosent et il convient de porter les projecteurs sur de telles initiatives prometteuses.

Nous allons le voir dans quelques instants, les maisons d'accueil communautaire sont une alternative intéressante à différents niveaux.

Pour recréer du lien social, lutter contre la solitude, proposer un lieu convivial où il est possible de se retrouver, de découvrir, d'échanger et d'être en sécurité.

L'avantage de ces structures est qu'elles permettent aux personnes âgées de garder et de cultiver un ancrage local.

De plus, les maisons d'accueil communautaire peuvent être une transition vers les maisons de repos. Certains résidents continuent d'ailleurs à fréquenter les maisons d'accueil communautaire, une fois installés dans leur nouveau lieu d'hébergement.

Ces maisons donnent également la possibilité aux aidants proches des personnes âgées de souffler quelque peu.

Cette matinée d'étude se veut résolument portée vers l'action et la possible mise en place de telles structures.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens à vous faire état brièvement de quelques initiatives qui sont menées en faveur de la qualité de vie des personnes âgées par le Département des Affaires Sociales et Hospitalières (DASH) dont j'assume la responsabilité.

Il existe tout d'abord des aides très ponctuelles.

C'est le cas des primes qui sont accordées dans les frais de téléphone et de télévigilance pour les personnes de plus de 70 ans.

Nous proposons aussi Samaritel qui est une assistance téléphonique à domicile. Ce service de télévigilance fonctionne 24h/24 au départ d'un petit émetteur médaillon, d'un bracelet ou d'un clip qui permet de lancer un appel à l'aide.

Le service « Voyages 3<sup>e</sup> âge » offre lui toutes les conditions de sécurité et d'encadrement aux personnes pensionnées ou retraitées issues de la province dans le cadre d'un voyage en groupe.

Quant aux associations qui œuvrent en faveur des personnes âgées, elles peuvent recevoir, sous certaines conditions, un subside provincial.

Nous essayons également de développer des aides sur le long terme.

Pour ce faire, des groupes de travail se réunissent fréquemment au sein de mon Département pour tenter de répondre au mieux aux besoins des aînés.

C'est ainsi que des journées d'étude comme celle-ci sont organisées.

Dans les précédentes, nous avons abordés les thèmes de la maltraitance ou du suicide de la personne âgée.

Une de nos initiatives a été l'enquête « Bien vieillir en province de Luxembourg », réalisée en 2006 et qui portait sur le vieillissement de la population et sur les pistes d'interventions possibles à envisager à l'échelon provincial.

Le Conseil Consultatif Provincial des Aînés dont je parlais précédemment a ainsi été mis en place en octobre 2007.

L'objectif de ce Conseil n'est pas d'être un lobby à l'usage d'une catégorie d'âge qui lui permettrait de mieux entrer en concurrence avec d'autres intérêts sociétaux mais bien de devenir un lieu d'ouverture, d'échanges et de rencontres pour permettre à toute une frange de la population de tenir sa place d'intégrateur social.

L'enquête « Bien vieillir » a également débouché sur un autre projet : la mise en place d'une bourse de 10.000 euros visant à soutenir des projets à caractère innovant à destination des personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge.

En 2007, 5 dossiers sur les 15 rentrés ont été soutenus :

- le CIRAC de Marcourt pour ses ateliers « échange de savoir et de savoir-faire »;
- le Home Soir Paisible d'Arlon pour « Le Ballet Magic des Générations »;
- la Maison d'accueil et d'occupation pour personnes âgées d'Anloy pour son « Atelier de transmission de la mémoire »;
- la MRS Saint-Antoine de Saint-Mard/Virton pour son « Bien-être, Esthétique et Aromathérapie en M.R.S.: Exigence de demain! » ;
- l'ACRF de Gouvy pour ses "Cafés-rencontres".

J'ai souhaité renouveler l'expérience pour l'année 2008.

Le Conseil provincial, en sa séance du 5 septembre 2008, a d'ailleurs décidé d'alimenter une nouvelle bourse de 10.000 euros afin d'aider à l'impulsion de projets novateurs au profit du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge de notre province.

Ces projets, au nombre de 32, sont actuellement à l'examen par les membres du Conseil Provincial de la Personne Agée et les heureux lauréats seront très bientôt connus.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une agréable matinée.

Jean-Marie CARRIER

Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières